

DÉLIBÉRATION N° 23_020

**OBJET : CAF ISÈRE - DEMANDE
SOLLICITATION FINANCIÈRE REAAP
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 15 février 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta-RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre-FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie-José-SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Christiane BROTTOSIMON (Saint-Franc); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand-PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie-HENPIER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Pascal-SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs:</u> Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER, Marie-Jo SEGUIN à Williams DUFOUR, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTTOSIMON à Christine SOURIS</p>
---	--

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT l'appel à projets 2023 dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) en Isère.

CONSIDÉRANT la séance de travail sur la parentalité menée par la CAF de l'Isère à Bourgoin-Jallieu en janvier 2023, à laquelle la Collectivité Cœur de Chartreuse a participé,

CONSIDÉRANT les mises en œuvre du programme « accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire sur le Territoire Cœur de Chartreuse », notamment sur son volet « accompagnement des familles et de leurs enfants », associant les partenaires de terrain, les professionnels du secteur associatif, les gestionnaires de la petite enfance, en mettant l'accent sur la place des familles et de leurs enfants.

CONSIDÉRANT les échanges au sein du Collectif Ressources Petite Enfance, du Groupe Accueil des Professionnels de la Petite Enfance, du « Comité parentalité », instances positionnées dans le cadre de la gouvernance de la Convention Territoriale Globale,

CONSIDÉRANT la possibilité de valoriser les actions soutenues dans le cadre du REAAP, sur la campagne « Quinzaine de la parentalité » qui se déroule du 1^{er} au 15 juin, chaque année.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement la CAF de l'Isère au titre du REAAP pour le soutien aux actions repérées à l'échelle du territoire, associant les partenaires
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 février 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT

